

IMPORTANT

Ceci est votre formulaire

DEMANDE DE CONTINGENT DE MISE EN MARCHÉ 2018

Tous les producteurs qui veulent mettre du bois en marché en 2018 doivent remplir et retourner le formulaire suivant au Syndicat avant le **15 octobre 2017**

Pour tout nouveau lot acquis en cours d'année, faites-nous parvenir votre compte de taxes.

VOLUME DE BOIS QUE VOUS DÉSIREZ METTRE EN MARCHÉ

			Quantité en m³ par essence et longueur					
Produits		Essences	2,56 m 8 pi 5 po	3,17 m 10 pi 5 po	3,80 m 12 pi 6 po	5,04 m 16 pi 7 po	6,30 m 20 pi 8 po	Longueur d'arbre
Résineux	Sciage	Épinette						
		Sapin						
		Pin gris						
			10 pieds	16 pieds				
Feuillu	Sciage	Tremble						
	Pâte	Tremble						

PROCÉDURE POUR LA DEMANDE DE CONTINGENT

Selon le règlement en vigueur, les producteurs qui ont l'intention de mettre en marché du bois en 2018 doivent compléter et retourner leur formulaire au Syndicat avant le **15 octobre 2017**. Nous vous rappelons qu'il est important de faire une demande seulement si vous avez l'intention de produire la quantité demandée. En effet, le volume attribué à chaque producteur qui fait une demande est en relation avec le volume vendu à l'industrie, mais également en relation avec les volumes demandés par les producteurs.

Il est très important de ne pas débiter la production avant d'avoir obtenu votre contingent pour 2018.

Il y a deux raisons fondamentales; vous ignorez :

- 1) Quel volume vous sera accordé.
- 2) Quelle longueur de bille vous sera demandée.

De plus, toujours communiquer avec un responsable de la mise en marché au Syndicat avant de débiter la production.

POUR TOUTE COUPE SUPÉRIEURE À 4 HECTARES D'UN SEUL TENANT, VOUS DEVEZ VOUS ASSURER :

- 1) d'être conforme à la réglementation municipale
- 2) d'avoir un plan de gestion ou une prescription sylvicole signé(e) par un ingénieur forestier

Nom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

RETOURNER À : **bergeron.ca@spbsaglac.qc.ca** ou Téléc.: 418 542-4046
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN
 3635, RUE PANET, JONQUIÈRE (QUÉBEC) G7X 8T7



Publié par :
 Syndicat des producteurs de bois
 du Saguenay-Lac-Saint-Jean
 3635, rue Panet, Jonquièrre (Qc) G7X 8T7
 Tél.: 418 542-5666
 Sans frais : 1-800-463-9176
 Téléc.: 418 542-4046

Responsable de la rédaction :
 Martin Lavoie
 Conception graphique et impression :
 Les Imprimeurs Associés

Distribution :
 aux producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
 en 4 800 exemplaires

« ENTRE les branches »

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
 DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Volume 18 • Numéro 2 [Automne 2017]

Pour une exemption des bois de la forêt privée dans un éventuel accord sur les exportations de bois d'œuvre

Alors que les négociations s'intensifient pour arriver à mettre fin au conflit du bois d'œuvre entre le Canada et les États-Unis, les propriétaires forestiers du Québec et du Canada, par le biais de leurs associations, ont lancé une vaste offensive de sensibilisation afin que le bois rond provenant des forêts privées soit exempté d'un éventuel accord sur les exportations de bois d'œuvre. Le modèle de gestion de nos forêts privées ne fait aucunement l'objet de plaintes de la part des producteurs américains, au contraire, il représente plutôt celui souhaité par ceux-ci. Alors, comment se fait-il que cette situation ne soit pas reconnue ?

Une récente étude publiée par la Fédération des producteurs forestiers du Québec et la Fédération canadienne des propriétaires de boisés, qui regroupent l'ensemble des propriétaires forestiers du Canada, identifie clairement les principaux arguments plaçant en faveur de cette exemption.

Dans un premier temps, cette étude démontre, avec sondage à l'appui, que le profil et les motivations des propriétaires forestiers canadiens se comparent en tout point avec les propriétaires américains tant au niveau des objectifs que des décisions de gestion. Donc, d'un côté ou l'autre de la frontière, ils œuvrent dans un environnement social et économique similaire.

De plus, le prix payé pour le bois rond en provenance des forêts privées canadiennes est tout-à-fait comparable à celui payé aux États-Unis et ce, même s'il existe certaines variations régionales. Une exemption accordée ferait hausser le prix du bois en provenance des forêts privées canadiennes en le rendant plus attrayant auprès des scieries plutôt qu'entraîner une baisse du prix permettant l'absorption des droits compensateurs. Ainsi, l'approvisionnement des scieries canadiennes reposerait davantage sur le marché du bois de la forêt privée tel que souhaité par la partie américaine.

Ensuite, au niveau de l'aménagement, les deux pays disposent de différents programmes d'aide financière aux activités sylvicoles. Il est cependant généralement admis par les deux parties que ces programmes existent principalement pour financer le coût marginal des travaux sylvicoles associés aux demandes sociales concernant la régénération et la réduction du prélèvement pour diminuer l'impact sur le paysage.

En ce qui a trait à la récolte, au Canada comme aux États-Unis, c'est toujours le propriétaire qui prend la décision de récolter ou non selon les conditions du marché. Si le prix offert par les usines est insuffisant, il remettra à plus tard son projet de récolte. L'État ne peut l'obliger à récolter son bois pour une usine quelconque. Bien que dans certaines provinces, comme au Québec, les propriétaires se sont regroupés pour se donner une force de négociation, il s'agit d'un libre marché comparable au marché américain.

Finalement, nous disposons des mécanismes nécessaires pour assurer la traçabilité des bois récoltés en forêt privée et le distinguer du bois provenant des grandes forêts publiques. Ces mécanismes peuvent aussi rassurer nos clients quant au respect de la législation et des règlements applicables.

Tous ces arguments tendent, bien évidemment, à démontrer que la situation de la forêt privée canadienne s'apparente en tout point à celle qui prévaut aux États-Unis. Il est donc pour le moins surprenant que nos forêts privées subissent les effets négatifs des mesures mises en place par le gouvernement américain quand, en vérité, elles représentent la vision que les américains ont de la gestion forestière.

Il importe donc de faire les pressions nécessaires auprès des négociateurs canadiens par le biais de nos représentants politiques afin que ce fait soit reconnu et que le bois provenant de nos forêts privées soit exempté de quotas ou de taxes, le rendant ainsi beaucoup plus attrayant auprès de nos clients. Ce sont les propriétaires et leurs communautés qui bénéficieraient le plus de ces retombées! À nous et nos représentants politiques d'y voir!

Daniel Fillion, ing.f.
 Directeur général



PERSPECTIVES DE MISE EN MARCHÉ Automne 2017 - Hiver 2018

POUR LE RÉSINEUX :

Les livraisons chez **Produits Forestiers Résolu** se poursuivent selon les cédules octroyées. L'ensemble des inventaires produits ce printemps seront livrés d'ici quelques jours. Le volume au contrat pour la saison 2017-2018 est à peine entamé alors il y a des volumes de disponibles pour les producteurs qui veulent produire cet automne et à l'hiver prochain. Fait à noter, la production du 9 pieds est maintenant remplacée par du 8 pieds (voir normes).

Du côté d'**Arbec** à l'Ascension, la compagnie a reçu les inventaires de bois produits ce printemps. Les discussions se poursuivent afin de convenir d'une nouvelle entente pour la présente saison. Pour ceux qui voudraient produire du bois sur ce marché, vous devez obtenir une autorisation de mise en marché au préalable.

La scierie du **Groupe Lignarex** à La Baie et votre organisation ont convenu d'augmenter le volume des livraisons qui était prévu au contrat pour la saison 2017. Ce volume servira entre autres à la récupération du bois affecté par la tordeuse.

POUR LE FEUILLU :

Le marché du feuillu s'est détérioré au cours des derniers mois. Le peu d'acheteurs pour du tremble de qualité pâte ne recevront pas de bois à court terme. Tous les espoirs sont maintenant basés sur une reprise de l'usine de panneaux de Chambord.

Produits Forestiers Résolu : Les livraisons prévues pour juin sont reportées à l'automne. Les volumes seront possiblement réduits. Aucune production à court terme.

Valibois de Falardeau : Les livraisons ont repris au début juillet et se limiteront à 3 000 m³ de bois qualité sciage.

Industrie T.L.T. de Ste-Monique : L'entente pour du tremble sciage a été renouvelée et comprend un volume de 5 000 m³.

Scierie de Petit-Saguenay : Une entente a été conclue pour 2017 comprenant un volume de 2 500 m³ de tremble sciage.

Pour tous ceux qui sont intéressés à produire du bois, il est conseillé de s'informer auprès du personnel du Syndicat et de remplir le formulaire de contingent de mise en marché 2018.

Jacques Tremblay
Directeur de la mise en marché

Attention! Lors du déboisement de chemins, afin d'éviter au maximum la présence de roches, de terre et autres contaminants dans les empilements de bois, veuillez utiliser des longerons.



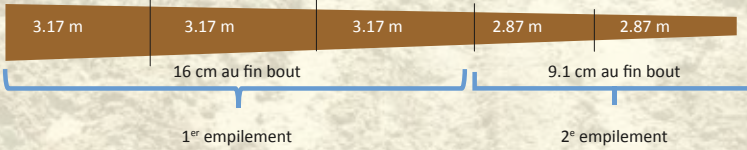
PRODUITS FORESTIERS ARBEC (L'ASCENSION)

Normes de préparation et de façonnage

- **Essences** : Épinette, Sapin, Pin gris
- **Longueur**
 - **1^{ère} étape (longueur fixe)**
 - 3.17 m (10 pi 4 po)
 - Diamètre minimum fin bout : **16 cm (6 po)**
 - **2^e étape (longueur fixe)**
 - 2.87 m (9 pi 4 po)
 - Diamètre minimum fin bout : **9.1 cm (4 po)**

- Tolérance de ± 5 cm sur la longueur des billes
- **Diamètre Maximum** : 50 cm (20 po)
- **Carie de pied** : moins du tiers du diamètre
- **Aucun arbre mort, sec et sain ou chicot**
- **Aucune branche sur les troncs et dans les empilements**
- **Nœuds au ras du tronc**
- **Aucun défaut naturel**
- **Aucune charnière d'abattage, étoile, fendu, racine**
- **Bille droite (aucune fourche et courbe prononcée)**
- **Empilement :**

- **Épinette, pin gris et sapin doivent être démêlés**
- 10 pieds et 9 pieds séparés
- Gros bouts du même côté
- **Aucun mélange**



N.B. : Pour l'option 21 pieds avec abatteuse multifonctionnelle, veuillez communiquer avec nous.

Journée forestière pour les propriétaires de boisés du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean vous invite à sa traditionnelle journée forestière annuelle. Nous comptons sur votre participation puisqu'elle a contribué, d'année en année, à la réussite de cet événement.

Cette journée se tiendra le 9 septembre 2017 au
« **Site de la Nouvelle-France de St-Félix D'Otis** »

ACTIVITÉS AU PROGRAMME



Au programme cette année, de nombreux producteurs et visiteurs sont attendus. Ils pourront participer aux différents ateliers et activités. Nous installerons les kiosques un peu partout sur le site, donc activités pour toute la famille au programme. Ils pourront aussi découvrir un site d'exposition de machinerie forestière adaptée à la forêt privée. De plus, le site de la Nouvelle-France sera en opération et il sera possible de le visiter.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer!

Au plaisir de vous y rencontrer!



Normes de préparation et de façonnage

- **FAÇONNAGE** :
Billes droites; aucune fourche, courbe, coupe perpendiculaire à l'axe de la bille
- **EMPILEMENT** :
Gros bouts du même côté
- **BILLES DE PIED** :
Aucune étoile et racine, tronçonnage de la carie
Aucune charnière d'abattage
Encoche d'abattage (moins de 2 po de longueur de la bille)

• **TRONC** :
Aucune bille de blocage (baïonnette, chancre, fourche, tordu et courbe excessive)

• **ÉBRANCHAGE** :
Aucune branche dans les empilements
Nœuds au ras du tronc

• **DIAMÈTRE FIN BOUT** :
Classe de 10 cm (9.1 cm minimum)

• **ÉTAT DU BOIS** :
Aucun arbre mort, brûlé ou détérioré par les insectes et champignons
Aucun corps étranger, tels sable, fil métallique, clou
Aucun bois de champs avec nœuds excessifs
Aucun arbre fendu

• **DÉMÊLAGE** :
Sapin, identification de l'épinette noire pure lors de la livraison

• **St-Félicien** : 5.04 m, 2.56 m et longueur d'arbre
• **Mistassini** : 5.04 m
• **Girardville** : 5.04 m
• **La Doré** : 5.04 m et longueur d'arbre
• **St-Thomas** : 5.04 m, 2.56 m et longueur d'arbre

- Tolérance de ± 5 cm sur la longueur des billes
- Minimum de 2.56 m (laisser-porter) en mélange dans l'empilement pour les usines de La Doré, St-Félicien, St-Thomas et Girardville. Pour Mistassini les billes de 2.56 m provoquent des blocages à l'usine donc le minimum pour cette usine est de 3.10 m
- Diamètre maximum de 38 cm sauf pour Mistassini 60 cm. Marquer les billes > 38 cm avec un dièse à la peinture et ces billes doivent être façonnées obligatoirement en 5.04 m de longueur.

FORMATION DISPONIBLE 2017

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean continue d'offrir un programme de formation aux membres intéressés. Le nombre de personnes requis pour la tenue d'une formation varie entre 10 et 20 participants. Nous demeurons ouverts à vos suggestions alors n'hésitez pas à nous les soumettre. Pour plus d'information, communiquez avec **Marc-André Dion** au **418 542-5666 poste 252**.

TITRE	DURÉE	PRIX
Entretien de la scie mécanique et affûtage de la chaîne	7 h	25 \$
Techniques d'abattage	12 h	40 \$
Initiation au GPS	7 h	55 \$
Fiscalité forestière	7 h	45 \$
Formation sur la débroussailleuse	12 h	40 \$
Formation en acériculture		
Aménagement des érablières	7 h	45 \$
Cuisson et transformation	14 h	75 \$
Cours d'initiation sur l'identification et la cueillette de champignons forestiers	7 h	25 \$
Produits forestiers non-ligneux	7 h	25 \$
Introduction à la forêt privée	4 h	25 \$

Nouveau programme d'arrosage contre la tordeuse en forêt privée

En avril dernier, le Gouvernement du Québec a annoncé qu'il investissait 10 millions de dollars dans un programme de pulvérisation aérienne d'insecticide biologique contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) pour les petites forêts privées du Québec. Le mandat de gestion de ce programme a été donné à la SOPFIM. L'année 2017 est une année de planification afin de préparer les opérations d'arrosage qui débiteront au printemps 2018. Les peuplements visés sont principalement ceux qui ont bénéficié d'investissements sylvicoles dans le passé et qui sont vulnérables par leur composition. Les critères de sélection et de délimitation des blocs à arroser ne sont pas encore définis de même que les modalités de fonctionnement. Jusqu'à maintenant, les conseillers forestiers ont fait un bon travail de numérisation des données nécessaires à la SOPFIM pour l'analyse du territoire en collaboration avec le Syndicat et les Agences de mise en valeur du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Pour toute question relative à l'admissibilité de vos superficies, vous pouvez contacter votre conseiller. En terminant, malgré le fait que l'épidémie soit présente depuis plusieurs années dans la région et que la récupération de peuplements bat son plein, l'arrivée de ce programme constitue une très bonne nouvelle pour les producteurs. Nous vous tiendrons au courant des développements dans ce dossier.



Par Martin Lavoie, ing.f.

Nouveau site internet

Comme vous le savez sans doute, notre nouveau site internet est en ligne depuis le printemps dernier à l'adresse **www.spbsaglac.qc.ca**. Parmi les nouvelles fonctionnalités qui s'y retrouvent, en voici quelques-unes :

Déclaration des inventaires de bois

Vous pouvez maintenant avertir le directeur de la mise en marché en ligne lorsque votre bois est prêt à être livré. Les renseignements demandés permettront de prendre en charge vos volumes et d'organiser le transport en conséquence.

Inscription en ligne pour les formations

Il est désormais possible de vous inscrire directement sur notre site internet aux formations qui vous intéressent. Il suffit d'y inscrire vos coordonnées et nous communiquerons avec vous lorsqu'il y aura assez de personnes inscrites pour monter un groupe.

Infolettre

Dans le but d'améliorer la communication avec nos membres, nous avons mis en place une infolettre à laquelle vous pouvez vous abonner pour faire partie de notre liste de diffusion. Nous utiliserons cette liste pour envoyer de l'information sur différents aspects environnementaux, vous sensibiliser à certains enjeux ou vous tenir au courant des activités ou formations à venir.

Nous espérons que vous apprécierez ces nouveautés.